



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

disponibilité

Question écrite n° 120028

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de mise en disponibilité des professeurs des écoles et leur fin de droit à la MGEN. En effet, un professeur qui demande une mise en disponibilité pour se rapprocher de son conjoint continuera à bénéficier de la sécurité sociale car la MGEN est obligée de maintenir ses droits durant la première année de mise en disponibilité. Au-delà de cette période, le professeur deviendra « ayant droit sur la sécurité sociale de son conjoint ». Dans ces conditions, les personnes concernées ont la nette sensation de subir une régression et de ne plus avoir de statut. Afin de mieux comprendre une telle situation, elle souhaiterait donc connaître d'une part les motifs qui autorisent la MGEN à mettre fin aux droits de ses assurés au bout d'une année de mise en disponibilité et la proportion de personnes qui sont actuellement touchées par une telle situation.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120028

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11012

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)